


# OFFRE DE PARRAINAGE



Devenir parrain Normaction, c'est faire encore **plus d'économies sur vos factures !**

Comment bénéficier de cette offre ?

- 1 Souscrivez à une offre Normaction S.A.S. entre le 19/12/2011 et le 31/05/2012 inclus.
- 2 Déclarez votre parrainage dans les 4 semaines suivant la souscription de la nouvelle ligne en retournant le coupon ci joint à l'adresse suivante : **Normaction S.A.S. - Parrainage - 221, bureaux de la Colline - 92213 Saint-Cloud Cedex**

 **PARRAIN**

Code client : .....


N° SIREN : .....

Raison Social : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

**FILLEUL** 

Code client : .....

N° SIREN : .....

Date de Souscription : .....

Raison Social : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Offre soumise à condition valable du 19/12/2011 au 31/05/2012 en France métropolitaine réservée aux clients professionnels dans le cadre de leur activité professionnel. Offre limitée à 1 parrainage par mois et par parrain. \*Avoir de 50€ en déduction de la quatrième facture maximum. Le parrain doit être client Normaction SAS, avoir une ligne active à la date du parrainage et avoir réglé l'ensemble de ses factures échues. Le filleul doit souscrire une offre d'abonnement Normaction (hors Action fixe eco) avec un engagement minimum de 12 mois. Le filleul doit déclarer le parrainage dans les 4 semaines suivant l'ouverture de la ligne, correspondant à la date de signature du contrat d'abonnement. A défaut le parrainage ne sera pas validé. Normaction SAS se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler la présente offre de parrainage, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Ces changements feront l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.